



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

chômage

Question écrite n° 21832

Texte de la question

M. Jean-Marie Demange appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la stratégie adoptée lors du Conseil européen de Luxembourg pour lutter contre le chômage. Outre l'objectif d'offrir un « nouveau départ » aux jeunes avant qu'ils n'atteignent six mois de chômage ou aux adultes avant qu'ils ne passent le cap difficile de la première année sans travail, les Etats membres se sont engagés à échanger les meilleures pratiques pour lutter contre le chômage. Quarante « bonnes pratiques » ont été proposées par les quinze Etats et dix de ces pratiques ont été choisies par la commission. Il lui demande de bien vouloir lui préciser qu'elles ont été les « bonnes pratiques » proposées par la France. Par ailleurs, il aimerait également savoir lesquelles de ces pratiques françaises ont été sélectionnées par la commission pour figurer dans la liste des dix « meilleures pratiques » pour lutter contre le chômage.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21832

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1998, page 6356